



Mairie
Rue Jean Moulin
02190 Orainville
03.23.23.86.61
mairie.dorainville@wanadoo.fr

Au sommaire

Interview de M. le Maire

Explication du budget de la
commune 2021

Actions et projets

Infos pratiques

EDITO

Alain MALINOWSKI- Maire d'Orainville

Directeur de publication : Alain Malinowski

Comité de rédaction : Philippe Delon, Déborah Lesch, Gérard Raymond





Interview : Alain Malinowski, Maire d'Orainville

Monsieur Malinowski, vous êtes le nouveau Maire d'Orainville :

« J'ai été élu Maire en conseil municipal début juillet 2020. La nouvelle équipe municipale avait été élue au premier tour en mars, mais il a fallu attendre la fin du premier confinement pour que le deuxième tour des élections puisse avoir lieu, fin juin et pour que le conseil soit au complet ».

Comment avez-vous vécu cette installation ?

« C'est une année vraiment spéciale que nous venons de vivre. Lors de notre installation, il a fallu réaliser 3 conseils municipaux en 15 jours, au lieu de 3 mois dans des conditions sanitaires normales. Nous avons dû nous adapter rapidement et cela a demandé la mobilisation des nouveaux élus pour organiser l'installation et les décisions à prendre. Je déplore que ce contexte n'ait pas permis la communication vers les habitants telle que nous l'avions imaginée. Actuellement, toutes les réunions se déroulent dans la salle des fêtes afin de respecter la distanciation et tout le monde est masqué. Les commissions de travail se sont également mises en place ».

Passer cette période, comment faire pour créer du lien ?

« L'ensemble des cérémonies : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre ont dû être réduites à la participation des élus. Toutes les festivités municipales ont été annulées. Il va nous falloir repenser la vie sociale du village, ce que nous venons de vivre n'est pas anodin.

Les membres de l'association des fêtes et loisirs (AFLO) ont tous démissionné en 2020, c'est elle qui organisait les fêtes dans le village en étant subventionnée par la mairie.

La Commission Fêtes et Cérémonies a pris le relai, elle a réalisé le panier de Noël aux Aînés et a organisé une chasse aux œufs avec un concours de décorations pour Pâques. Elle réfléchit à reconstituer, avec les habitants, une nouvelle structure d'animation du village pour prendre en charge les différentes festivités à venir.

Déborah Lesch et Philippe Delon, construisent à l'aide de la Communauté de Communes le premier site internet du village qui sera bientôt accessible à tous ! ».

Et le fonctionnement du conseil ?

« Une nouvelle équipe a été élue avec un programme. Quelques anciens conseillers ont été réélus. Des pratiques s'étaient installées, il s'agissait donc, tout en travaillant dans une certaine continuité, de permettre la mise en place d'une nouvelle dynamique portée par les nouveaux élus. Il est parfois difficile d'abandonner ses repères quand d'autres pratiques tendent à se mettre en place.

Aujourd'hui je pense que tout le monde travaille dans l'intérêt du village et de ses habitants ».

Quelles perspectives quant aux réalisations ?

« Le budget investissement est fortement impacté par les remboursements des emprunts antérieurs à notre installation. Cependant, la réfection de la toiture de la sacristie ainsi qu'une petite partie de la toiture de l'église s'imposent. Une demande de subvention va être réalisée.

Par ailleurs, afin de permettre à la secrétaire de travailler dans de bonnes conditions, du matériel informatique et des logiciels permettant la dématérialisation et les transmissions auprès des institutions, qui s'appliquent dans toutes les communes, ont été acquis.

Nous reprenons actuellement le dossier de la sécurisation de l'entrée du village côté Pontgivart (agencement de sécurité) et celui de la rétrocession de l'Impasse des Remparts. La finalisation du dossier du lotissement Croix Chamalliot est à poursuivre.

Nous travaillons à définir les priorités pour les investissements futurs ».

Qu'en est-il de l'équipe municipale ?

« Elle se compose d'une Secrétaire et d'un Employé Municipal. L'employé municipal (24h semaine) a nettoyé la montée intérieure du clocher de l'église. Le premier et le deuxième étage de la mairie ont été débarrassés de quelques m3 de déchets qui y dormaient depuis de nombreuses années. Afin de permettre à l'employé municipal de travailler dans de bonnes conditions, l'achat de matériels est à l'étude. Une réorganisation de son planning est en réflexion afin de lui permettre d'intervenir sur l'ensemble du village.

Par ailleurs, le fleurissement du village se met en place.

Le contrat à durée déterminée (27 h semaine) de l'ancienne secrétaire en poste arrivant à échéance fin mai n'a pas été renouvelé. Mme Bilot, assure le remplacement depuis mars (15h semaine).

Elle est présente le lundi de 9h à 16h30 en continu et le jeudi de 14h à 16h30. Le secrétariat de mairie étant un service public, la secrétaire recevra les habitants durant son temps de présence. Les permanences du Maire s'ajoutent à ces horaires .

L'employé municipal quant à lui est présent les lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h. ».

« Je vous souhaite bonne lecture de ce premier bulletin municipal ».

Le budget de la commune c'est quoi exactement?



Il y a plus d'un an, le monde entrainé dans l'une des pires crises sanitaires que nous ayons connues. Personne n'imaginait alors que nous serions aujourd'hui encore dans une forme d'incertitude si déstabilisante et si inconfortable.

Un des axes majeurs était de vous associer aux dossiers élaborés par le conseil municipal et notamment celui du budget de la commune, les diverses mesures de restriction ont rendu difficile la consultation des habitants. Cet objectif reste une de nos priorités.

Mieux comprendre un budget communal : quelques explications

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de **prévision** (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'**autorisation** (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

Pour préparer le budget dans de bonnes conditions, M. le Maire, 2 adjoints (Mme Lesch, M Raymond) et des conseillers municipaux (M. Delon, M Legros, M. Milley) ont bénéficié de formations pour actualiser leurs connaissances, leur permettre de réaliser une analyse critique du budget 2020 et préparer le budget 2021.

Le samedi 3 avril des membres du Conseil Municipal (Mme Lesch et Mrs Delon, Delorme, Imbert, Legros, Malinowski, Milley, Modaine, Pierret, Raymond, Ségard) se sont réunis dans le cadre du « débat d'orientation budgétaire » avec la secrétaire de mairie. Ce débat, proposé à tous les élus de la commune, a pour but d'engager la discussion au sein du Conseil Municipal sur les grandes orientations de la politique municipale et du budget.

A l'issue de cette réunion le budget est construit et peut être présenté en Conseil Municipal pour être voté. Il doit être équilibré, juste et sincère. Avant le vote, il est soumis au comptable de la Trésorerie Générale pour conformité.

Si la situation sanitaire l'avait permis, tous les citoyens auraient pu participer à cette séance.

Le compte administratif 2020 a été arrêté comme suit (résultat de clôture fin 2020) :

	Résultat de clôture fin 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat 2020	Résultat de clôture fin 2020
Investissement	-14 503 €		-18 429 €	-32 933 €
Fonctionnement	+95 269 €	+14 503 €	+12 749 €	+93 515 €
Total	+80 766 €	+14 503 €	-5 680 €	+60 583 €
				+60 583 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le résultat de clôture 2020 et propose de l'affecter aux recettes de fonctionnement.



Imposition-Budget 2021

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, votés par les élus, restent inchangés par rapport à 2020.

Selon la volonté du gouvernement la taxe d'habitation tend à disparaître. Cette perte de recettes pour les communes sera compensée par le Département qui, à son tour percevra de l'Etat une partie de la TVA.

Vous allez constater une augmentation du taux de votre taxe foncière sans pour autant voir les montants augmenter.

Budget principal

Voici exposé succinctement le budget 2021 voté à l'unanimité par les présents lors du conseil du 9 avril 2021.

La structure d'un budget comporte différentes parties :

La section de fonctionnement :

Dépenses : 311 054 €

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général (67 050 €), de personnel (64 450 €), d'actes et de contentieux (15 000 €), d'amortissement (18 000 €), d'indemnités des élus (18 000 €) de gestion courante (école 50 000 €), d'intérêts de la dette (7 200 €), de dotations aux amortissements, de provisions etc.

Recettes : 311 054 €

- ✓ Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- ✓ Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, du résultat d'exploitation reporté (60 583 €), de prestations de services (3 500 €), des dotations de l'État (82 970 €), des impôts (160 000 €) des taxes (9 000 €) et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer.
- ✓ Perception du loyer de la location du presbytère.
- ✓ Location de la salle municipale (aucune location en 2020, aucune en 2021 pour l'instant).

La section d'investissement :

Dépenses : 104 958 €

Il s'agit du remboursement de la dette, des dépenses d'équipement de la collectivité et des travaux en cours....

- ✓ Déficit 2019 (14 503 €) et 2020 (18 429 €) soit 32 933 € (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).
- ✓ Remboursement d'emprunts : 42 500 €.
- ✓ Réparation de la toiture de l'église : 21 000 € (sacristie et toiture près du clocher).
- ✓ Achat matériel informatique et logiciels pour le secrétariat : 1 700 € et 4 735 €.
(Matériel et logiciel désuets et sans antivirus). Il était nécessaire d'acquérir les logiciels permettant à la secrétaire de pouvoir correspondre avec toutes les administrations et partenaires par transmission numérique et de manière sécurisée.

Recettes : 104 958 €

Les recettes se composent des emprunts, des dotations et subventions de l'État. Il existe aussi une recette d'un genre particulier : l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

- ✓ Dotations, fonds divers et réserves : 37 933 €.
- ✓ Taxe d'aménagement : 5 000 €.
- ✓ Reversion fond compensation TVA : en attente.
- ✓ Amortissement : 18 099 €.

Quelques informations et remarques complémentaires :

-Les remboursements d'emprunts : 42 500 € représentent 40,5 % des dépenses d'investissement. Ce taux élevé d'emprunt résulte de l'absence ou de réponse négative à des demandes de subvention.

-Une subvention a été obtenue pour la réfection de la rue A. Denoyel (15 265 € en 2020).

-L'aire de jeux a été réalisée (travaux terrassement et clôture : 8 964 €, installation et fourniture des structures par prestataire 22 670 €) sans demande de subvention.

-Sept emprunts sont en cours de remboursement avec extinction totale entre 2024 et 2029. Le reste dû s'élève à 203 887 €.

Tous les documents constitutifs du budget sont consultables en mairie aux heures de permanences ou sur rendez-vous. N'hésitez pas, vous êtes les bienvenus auprès du Maire, de l'adjoint aux finances (M Raymond) et de la Secrétaire de mairie.

Que se passe-t-il dans ma commune?



Les actions réalisées

Vie municipale

- Formation des élus à la gestion et à l'élaboration du budget communal 2021.
- 12 conseils municipaux ont eu lieu du 3 juillet 2020 au 1^{er} juin 2021, les comptes rendus seront bientôt consultables sur le futur site internet de la commune.
- Participation des délégués à différentes réunions (PLUI, syndicat des eaux, complexe sportif de Guignicourt, syndicat scolaire, USEDA), participation aux réunions de Conseil communautaire.
- Organisation du remplacement de la secrétaire pendant son absence (mars à mai 2021).
- Accueil de Mme Bilot suite au non renouvellement du CDD de l'ancienne secrétaire.
- Réorganisation, classement et digitalisation des dossiers en mairie.

Les travaux

- Nettoyage et entretien du clocher.
- Intervention du Chantier d'insertion de la CCCP* pour la mise en peinture des couloirs de la mairie, chantier qui a donné lieu à la visite de M. Verzelen Sénateur de l'Aisne et Alain Lorrain Président de la CCCP*.
- Intervention Chantier équipe verte de la CCCP* pour l'abattage des arbres rue des Remparts, l'élagage des arbres place de l'église, et le nettoyage de la parcelle de la Croix.
- Nettoyage du chemin les Longues Tournières.
- Débarrassage et nettoyage des étages de la mairie.
- Fleurissement de la place de la mairie.
- Plantation d'arbustes pour dissimuler la bâche du cimetière dans les années à venir.

Manifestations

- Remise en place des colis de Noël aux aînés de la commune.
- Organisation d'une chasse aux Œufs pour Pâques.

Projets de la commune

Vie municipale

- Formation urbanisme (Mme Lesch, Mrs Delon, Legros, Malinowski, Raymond).
- Renforcement des commissions de travail des élus.

Travaux

- Lotissement Croix Chamailot : Un permis d'aménagement a été déposé par la SEGIB afin de créer une trentaine de maisons. M. le maire a différé la signature du permis.
- Impasse des Remparts : Les habitants souhaitent la reprise de la voirie par la commune. Sur la base d'un devis de 40 k€ une subvention de 14 k€ a été octroyée pour la pose d'un nouveau revêtement. Le projet a été suspendu afin d'étudier le montant total des travaux qui incomberait à la commune en y incluant l'éclairage, l'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.
- Antenne à l'entrée du village pour améliorer la réception mobile : Le propriétaire du Jardinot a accepté l'implantation d'une antenne sur son terrain. Une déclaration préalable de travaux a été déposée en mairie.
- Remise à l'étude de la sécurisation de l'entrée du village suite au refus de subvention. Le montant des travaux initial étant conséquent (environ 300 k€), il nous faut envisager une solution alternative.
- Chiffrage des travaux de rénovation de la salle des fêtes et demande de subvention en cours.
- USEDA : étude de l'enfouissement des réseaux électriques sur la place du village.
- Entretien du terrain de tennis.
- Démoussage toiture et réfection des étages de la mairie.
- Implantation d'une seconde bâche incendie en haut du village pour respecter les normes de sécurité.
- Gravillonnage aux Près verts.
- Remise en état des chemins communaux.
- Etude sur l'amélioration de la pression d'eau dans le village avec le syndicat des eaux.
- Délibération annulant la possibilité d'implantation d'éoliennes sur la commune votée en 2010.
- Installation d'une bibliothèque partagée.

* CCCP : Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Infos pratiques



Bus pour Reims

ALLER	Mercredi	ALLER	Vendredi	
Orainville	14h08	Orainville	13h49	14h12
Arrêt place Luton		Arrêt place Luton		
Place St Symphorien	14h35	Place St Symphorien	14h20	14h40
RETOUR		RETOUR		
Place St Symphorien	17h50	Place St Symphorien	17h55	
Place Luton	18h	Place Luton	18h05	
Orainville	18h22	Orainville	18h27	

Les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin : Vous pouvez faire votre procuration directement en ligne ou en téléchargeant le formulaire sur internet ou en vous rendant en gendarmerie. Plus d'informations sur le site de la Préfecture de l'Aisne.

Vaccination : La vaccination est ouverte aux 12/17 ans avec accord des parents. Si vous souhaitez vous faire vacciner, rendez- vous sur le site: www.santé.fr

Pharmacie de garde : Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche, rendez- vous sur www.3237.fr ou contacter le 3237

Votre composteur gratuit : N'ayant pas de collecte de déchets verts, nous pouvons disposer d'un second composteur. Vous pouvez en faire la demande à l'accueil du SIRTOM : 03.23.26.80.00 – tritou@sirtom-du-laonnois.com

Les horaires de la mairie : Les élus vous accueillent lors des permanences les mardi et vendredi de 18h à 19h
Le secrétariat est ouvert les lundi et jeudi
En dehors des heures d'ouverture, pour toutes vos démarches administratives, vous pouvez solliciter le secrétariat par mail ou déposer vos demandes dans la boîte aux lettres de la mairie. Ces dernières seront traitées les lundi et jeudi (sauf période de congés ou absences).

Travaux et PLU : Nous vous rappelons que la commune possède un PLU, à ce titre tous les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire à déposer en mairie.

Recensement militaire: Toute personne ayant 16 ans révolus doit faire l'objet d'un recensement en mairie. A la suite de ce dernier, vous serez automatiquement inscrits pour la journée défense et citoyenneté et vous recevrez l'attestation vous permettant de vous inscrire aux examens et concours de l'Etat. Vous serez également inscrits d'office sur la liste électorale de la commune.

Nous espérons que ce premier journal vous apporte les informations que vous attendiez. Pour les prochains numéros, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions.

Le site internet de la commune est en cours de finalisation, vous y retrouverez les informations pratiques, la présentation de vos élus et des liens vers des sites utiles

Le secrétariat sera fermé du 12 au 16 juillet et du 23 août au 3 septembre. Une information sera affiché en mairie pour la période estivale.